



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 19 MARS 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf (2019-03-19), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale, à Saint-Alphonse de Granby, sous la présidence du maire. Monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard.  
Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

### CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2019-03-042

### OUVERTURE DE LA SESSION

**ATTENDU QUE** le QUORUM a été constaté ;

**SUR PROPOSITION** de Suzanne Choinière

**DUMENT APPUYÉE** par Alexandre Picard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la session ouvre à 19H30.

2019-03-043

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION** de François Vadnais

**DUMENT APPUYÉE** par Nathalie Gauvin

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PRÉSENCES**

#### **CONSTATATION DU QUORUM**

1.0 **OUVERTURE DE LA SESSION**

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.0 **ADOPTION PROCÈS-VERBAL - FÉVRIER 2019**

4.0 **CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FINANCE**

5.0 Rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier - Février 2019.

6.0 Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité.

7.0 Dépôt au conseil : état du fond de roulement

8.0 Dépôt au conseil : État trimestriel revenus et dépenses – Février 2019.

**ADMINISTRATION**

9.0 Autorisation comptes à payer – Mars 2019.

10.0 Subventions, achats, publicités.

11.0 Achat ou Vente de terrains.

12.0 Tous sujets relatifs – Centre culturel et communautaire.

13.0 Travaux Rang Choinière.

14.0 Panneaux de contrôle / Poste Grandfort.

15.0 Tous sujets relatifs - Loi sur l'immatriculation des armes à feu.

16.0 Travaux divers de ponceaux.

17.0 Travaux divers : rue Marie-Hélène, chemin Gagné et rang Parent.

18.0 Travaux / Ponceau rue Jules.

**AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### REPORTÉS

19.0 Rapports verbaux ou écrits : Inspecteur municipal et directeur général/secrétaire-trésorier.

#### VOIRIE MUNICIPALE

#### HYGIÈNE DU MILIEU (Environnement)

#### URBANISME

20.0 Tous sujets relatifs – Règlement no. 392-2019.

#### LOISIRS

21.0 Tous sujets relatifs – Terrains de jeux-Saison Été 2019.

22.0 Petite Caisse – Spectacle fin d'année des cours.

23.0 Tous sujets relatifs- Course participative.

#### SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

24.0 Schéma de couverture de risques incendie.

25.0 Demande d'appui à la CPTAQ / Lot 2592469.

26.0 Achat par la municipalité / Lot 4 760 417.

27.0 Résolution / Programme PAERRL.

28.0 Résolution / Volet 2 – Sécurité civile.

29.0 Tous sujets relatifs – Marché de Noël 2019.

30.0 Résolution / Programme RIRL.

31.0 Tous sujets relatifs – Maison des Jeunes.

32.0 Tous sujets relatifs – Décisions du conseil municipal et comités.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2019-03-044

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 19 FÉVRIER 2019

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 19 février 2019 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le procès-verbal de la session régulière du 19 février 2019 est adopté tel que rédigé et soumis.

#### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-03-045

### RAPPORT VERBAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL/ SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

**Soumis au conseil :** Rapport verbal du 19 mars 2019 du directeur général/secrétaire-trésorier;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir entendu le rapport du directeur général/secrétaire-trésorier, du 19 mars 2019 sur les autorisations de dépenses et la situation financière.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

#### NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé un rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2016-2017-2018 et ce, tel que prévu lors de la session régulière de février 2019.



2019-03-046

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS  
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES / MONTANTS DUS ENVERS LA  
MUNICIPALITÉ POUR 2016-2017-2018 – VENTE POUR NON-PAIEMENT  
DES TAXES À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

**Document :** Lettre de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la procédure annuelle 2019 pour le non-paiement de l'impôt foncier et rapport sur les personnes endettées envers la municipalité;

**Après considération;**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par le directeur général/secrétaire-trésorier concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2016, 2017, 2018; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.

**QUE** ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution et le conseil l'accepte et l'entérine tel que soumis.

**QUE**, compte tenu de la situation, ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2019 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska et ce, pour les années 2016, 2017, 2018.

**QUE** cependant, ce conseil demande qu'une nouvelle lettre soit acheminée, si nécessaire, par courrier enregistré à chacun des propriétaires avec lesquels la municipalité n'aurait pas encore d'entente de paiement, et ce, pour les montants dus envers la municipalité de 100.-\$ (taxes + intérêts) et plus, pour l'année 2017.

**QUE** si nécessaire, des procédures de recouvrement pourront être entreprises.

**QUE** de plus, pour l'année 2018, les propriétaires qui n'ont pas effectué l'ensemble du versement, et desquels nous n'avons pas d'entente actuellement, pourront recevoir une lettre enregistrée les avisant de payer.

**QUE** ce conseil demande au directeur général/secrétaire-trésorier d'acheminer la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL :**

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER SUR  
L'ÉTAT DU FONDS DE ROULEMENT – RÉGLEMENT NO.367-2016**

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait rapport au conseil municipal concernant l'état du Règlement d'emprunt no. 367-2016 concernant la création du fonds de roulement de la municipalité au montant autorisé par le MAM de 1 188 400 \$. Aucune somme a été imputée à ce dernier lors de l'année 2018; donc, le solde de fermeture à la fin de l'année 2018 s'élève toujours à 1 188 400 \$.

2019-03-047

**DÉPÔT AU CONSEIL – ÉTAT TRIMESTRIEL REVENUS ET DÉPENSES :  
MARS 2019**

**Document soumis :** *Même si la Loi prévoit maintenant le dépôt d'un seul rapport par année, soit quatre (4) semaines avant l'adoption du budget; le directeur général/secrétaire-trésorier continuera à soumettre au conseil municipal quatre (4) rapports par année. Ainsi, il dépose au conseil l'État comparatif des dépenses et des recettes pour des trois (3) premiers mois de l'année 2019;*

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil a pris connaissance de l'État comparatif des recettes et dépenses pour les trois (3) premiers mois de l'année 2019 et approuve ledit rapport tel que soumis.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2019-03-048

No de résolution  
ou annotation

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER MARS 2019 & COMPTES  
PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2019**

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en mars 2019 & comptes payés affectant l'année 2019;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** les salaires payés aux employés durant le mois de février 2019 ratifiés par ce conseil.

**QUE** ce conseil approuve les comptes payables en mars 2019 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

**QUE** ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2019.

2019-03-049

**ACCEPTATION DU CONSEIL – SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS,  
VENTE**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte :

1. Exposition d'Antiquités d'Eastman /27<sup>e</sup> Édition à la Grillade ; 500.\$ ;
2. Congrès ADMQ ; Annie Lessard ; 539.-\$, plus taxes ;
3. Peinture Célianne Côté ; corridor Mairie ; 1375.-\$;
4. Équipement Robert inc ; plaque vibrante pour la voirie ; 1766,33, taxes incluses;
5. Buro Pro ; achats pour bibliothèque ; 242,80 ;
6. Au cœur des Rêves ; Delphine Lavoie/Subvention ; 100.-\$ ;
7. Centre de musique Victor ; support à haut-parleur pour salles Mairie ; 91,93\$ ;
8. BuroPro ; chaise comptabilité ; 536.-\$, plus taxes ;
9. COMBEQ ; congrès inspecteur ; 620.-\$;
10. FNX ; révision ingénierie Rang Choinière; 4900.-\$, plus taxes ;
11. Achat : remplacement imprimante Nancy Bouvier ; 350.-\$ (approx.)

**ACHAT OU VENTE DE TERRAIN**

Aucun sujet traité.

**CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE**

Reporté à une session ultérieure.

**TRAVAUX RANG CHOINIÈRE**

Reporté à une session ultérieure.

**POSTE DE POMPAGE GRANDFORT**

Reporté.

2019-03-050

**DÉCISION DU CONSEIL - OPPOSITION À LOI SUR  
L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**ATTENDU QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**ATTENDU QUE** l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**ATTENDU QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**ATTENDU QU'**en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**ATTENDU QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

**ATTENDU QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

**NOTE :** Suites à des discussions entre les membres du conseil: la majorité de ces derniers se sont montrés favorables à l'adoption de ce projet de résolution.

Cependant, un conseiller a exprimé son désaccord.

Donc, un vote est demandé par le maire sur cette proposition :

- 5 votes **POUR**; Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé et Alexandre Picard;
- 1 vote **CONTRE** : Monsieur le conseiller Happi Keundjeu.

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ :**

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby invite toutes les autres municipalités québécoises à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de **faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et possession d'armes illégales.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et à la MRC de La Haute-Yamaska.

2019-03-051

### **ACCEPTATION DU CONSEIL – MANDAT INGÉNIERIE / PONCEAU RUE GERMAIN**

**Document :** Offre de services professionnels de Simon Daigle, ing. daté du 18 mars 2019 ;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte l'offre de services professionnels de Simon Daigle, ing. datée du 18 mars 2019 au montant de 7700.-\$, taxes en sus, pour l'exécution de la partie plans et devis pour le remplacement du ponceau sur la rue Germain.

2019-03-052

### **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RANG PARENT, LE CHEMIN GAGNÉ ET LA RUE MARIE-HÉLÈNE**

**Document :** Document d'appel d'offres préparé par Yves Cossette, ing.;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de pavage (resurfacement) sur le Rang Parent de la route 139 vers l'Ouest (210m), sur le chemin Gagné du Chemin de la Grande-Ligne vers l'Est (300 m) et sur la rue Marie-Hélène de la rue Klondike vers le Sud (100 m);

**ATTENDU** que ces travaux font l'objet d'aides financières gouvernementales;

**ATTENDU** la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

**ATTENDU** que le devis a été préparé par Monsieur Yves Cossette, ing.

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour les travaux de pavage sur le Rang Parent, le Chemin Gagné et la rue Marie-Hélène.

**QUE** la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**TRAVAUX - PONCEAU RUE JULES**

Reporté

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal a déposé son rapport écrit sur les permis émis en février 2019.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le directeur général/secrétaire trésorier fait rapport sur les dossiers reçus.

2019-03-053

**DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 392-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY (SECOND PROJET)**

Document soumis : Premier projet de règlement no. 392-2019 ;

ATTENDU QUE suite à la rencontre d'information publique du 19 mars 2019 à 19h00 portant sur le dit règlement no. 392-2019 ;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil adopte, avec modifications mineures, le second projet du « RÈGLEMENT NO. 392-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY ».

**QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière du 19 février 2019.

**QUE** ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si, il était ici reproduit au long.

2019-03-054

**ACCEPTATION ET AUTORISATION DU CONSEIL / ACTIVITÉS POUR  
LES TERRAINS DE JEUX/ SAISON ÉTÉ 2019**

Documents soumis : Rapport de Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim ;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte le rapport de Josianne Grimard, autorise les activités pour les terrains de jeux Saison Été 2019, entérine les coûts nécessaires tels que spécifiés dans le budget soumis, ainsi que les montants demandés aux parents, l'horaire des activités et le Guide des Parents.

2019-03-055

**AUTORISATION DU CONSEIL / PETITE CAISSE - SPECTACLE DE FIN  
DE SAISON 2019 POUR LES ACTIVITÉS OU COURS**

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil autorise le montant de 100.-\$ pour la petite caisse du spectacle de fin d'année et 1100.-\$ pour la location de l'auditorium de l'École J-H Leclerc et ce, pour un total 1200.-\$.

2019-03-056

**AUTORISATION DU CONSEIL / COURSE PARTICIPATIVE 2019**

Document soumis : Rapport de Nathalie Hillman, responsable de l'activité;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil autorise la réalisation de l'activité « Course Participative » qui se tiendra cette année le samedi 11 mai 2019 et autorise la constitution d'une petite caisse de 800.-\$, pour les fins de cette activité.



2019-03-057

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN  
ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

**Document soumis :** Rapport annuel d'activité de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2019;

**ATTENDU** que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

**ATTENDU** que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

**ATTENDU** que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE :**

1. la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, daté de janvier 2019, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. la municipalité confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

2019-03-058

**DÉCISION DU CONSEIL – RÉOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ /  
DOSSIER 422733 – LOT 2592469**

**ATTENDU QUE** la CPTAQ s'est adressée à la municipalité pour obtenir une deuxième résolution concernant le dossier no. 422733 concernant le lot no. 2592469, cadastre du Québec;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil maintient son appui au propriétaire du lot no. 2592469, cadastre du Québec pour les raisons suivantes, et ce, en sus de celles indiquées dans sa résolution antérieure no. 2019-02-029 adoptée le 19 février 2019 :

1. Il s'agit d'un lot de petite superficie qui a été cadastré il y a plusieurs années et sur lequel seul l'usage résidentiel est permis et aucune utilisation agricole est possible et viable dans les circonstances sur un terrain aussi petit;
2. Que la municipalité est d'accord pour la reconstruction d'une résidence de remplacement puisque celle existante depuis plusieurs années au même endroit a été incendiée et que des délais indus sont en cause dans ce dossier et qu'il serait injuste de pénaliser ainsi les personnes concernées;
3. Que pour la municipalité, il ne s'agit pas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture puisqu'on retrouvait déjà une maison à ce même endroit;
4. Que la municipalité possède peu de terrains construisibles sur son territoire hors de la zone agricole et que dans le cas présent, il s'agit de reconstruire une résidence pour remplacer celle incendiée, et ce, au même endroit que celui existant auparavant.

**QUE** cette résolution soit transmise à la CPTAQ et à la MRC de La Haute-Yamaska.

2019-03-059

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION D'ACHAT PAR LA  
MUNICIPALITÉ DE DEUX PARTIES DU LOT NO. 4 760 417 (PTIE),  
CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À MADAME CAROLINE  
CHARTRAND & AUTORISATION DE SIGNATURES**

**Document soumis :** Projet de contrat d'Ève Bellefleur, notaire;

**ATTENDU QU'**un fossé est situé en partie dans l'emprise des rues Réal et du Verger et en partie sur la propriété appartenant à Madame Caroline Chartrand, étant le lot 4 760 417 du cadastre du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité que ledit fossé soit entièrement situé dans l'emprise des rues publiques (rue Réal et rue du Verger).

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une entente avec Madame Caroline Chartrand afin d'acheter deux parcelles de terrains, tel que montré sur la description technique préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, sous le numéro 2715 de ses minutes;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil approuve et autorise l'achat de ces parcelles de terrain pour la somme de cinq mille dollars (5 000 \$).

**QUE** le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente ou en leur (s) absence (s) le maire-suppléant et l'adjointe du directeur général/secrétaire-trésorier.

2019-03-060

### **RÉSOLUTION DU CONSEIL – PAERL POUR L'ANNÉE CIVILE 2018 / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 18248.-\$ à la municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé  
DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:**

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-03-061

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2 / MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / RÉFÉRENCE BRIGADE INCENDIE BROMONT, BRIGHAM ET SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:**

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3450.-\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5450.-\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000.-\$ ;

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Bromont et Brigham pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise le directeur général/secrétaire-adjoint ou en son absence son adjointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-062

### DÉCISION DU CONSEIL – MARCHÉ DE NOËL 2019

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil approuve la demande de Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim, et accepte le montant de 1000.-\$ pour la tenue de l'activité du Marché de Noël 2019 comprenant une petite caisse de 500.-\$, concernant le marché de Noël 2019 qui se déroulera le samedi 30 novembre et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

2019-03-063

### DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RANG PARENT

Document joint : Formulaire de demande d'aide financière au volet RIRL;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la présente demande sont inscrites au plan d'intervention en infrastructures routières (segment No 51) préparé par la firme WSP en janvier 2017 et pour lequel la MRC de la Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 soit le Rang Parent à partir de la route 139 vers l'Ouest sur une longueur de 210 mètres;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : « l'estimation détaillée du coût des travaux »;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉ par Happi Keundjeu**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* pour la réfection du Rang Parent à partir de la route 139 vers l'Ouest sur une longueur de 210 mètres.

QUE ce conseil confirme son engagement pour la réalisation de ces travaux en 2019 selon les modalités d'application en vigueur dans le cadre du volet RIRL et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier ou en cas d'absence son adjointe à signer la dite demande au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2019-03-064

### DÉCISION DU CONSEIL – RÉSULTAT DU PROCESSUS DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION / AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

Document joint : Rapport d'ouverture des soumissions du 19 mars 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a demandé des prix à quatre (4) entreprises et une (1) seule a déposé un prix;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉ par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

Après considérations :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil accorde le contrat à l'entreprise « *Les Constructions Clément Robert inc.* » pour l'agrandissement de la Maison des Jeunes et ce, selon la proposition déposée au montant de 77 694,58\$, taxes incluses.

### NOTE AU PROCÈS VERBAL :

Monsieur le conseiller Happi Keundjeu se retire de la Table du conseil municipal, le temps nécessaire pour que les trois (3) résolutions suivantes no. 2019-03-065, 2019-03-066 et 2019-03-067 soient adoptées.

2019-03-065

### RÉSOLUTION : VOTE DE NON CONFIANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LE CONSEILLER MONSIEUR HAPPI KEUNDJEU - DÉCISIONS SUBSÉQUENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseiller municipal monsieur Happi Keundjeu a informé les membres du conseil municipal, lors de la séance de travail du 18 mars 2019, qu'il a fait une plainte contre un ou des membres du Conseil auprès de la Commission Municipale du Québec (CMQ);

ATTENDU QU'après plusieurs tentatives des membres du conseil auprès du conseiller Happi Keundjeu, depuis son arrivée en fonction au conseil municipal, lui demandant de changer son comportement lors des caucus et/ou des séances de travail et ce, de manière à le rendre plus éthique en respect de ses pairs afin de favoriser et de participer à un climat de travail harmonieux et positif;

ATTENDU QU'il y a maintenant bris du lien de confiance des membres du conseil municipal envers le conseiller Happi Keundjeu ;

ATTENDU QUE le maire est en droit d'exclure des caucus, des séances de travail et de son équipe le conseiller Keundjeu qui siégera dorénavant à titre de conseiller indépendant ;

ATTENDU QUE le conseiller Keundjeu avait été nommé pour siéger sur les comités suivants : comité d'établissement commission scolaire, comité des cours d'eau, comité intermunicipale, comité des jeux d'eau, comité des camps de jour.

ATTENDU QUE dans ces circonstances, le maire est en droit d'exercer sa prérogative afin de retirer au conseiller Keundjeu les tâches qui lui avaient été confiées au sein de comités mentionnés ci-dessus, et de confier ces comités internes et externes à d'autres conseillers ;

ATTENDU QUE dans l'avenir, suite à un changement positif de la part dudit conseiller Keundjeu, le maire pourrait décider de le réintroduire dans son équipe et de lui confier à nouveau la responsabilité d'un ou de comités et ce, à la condition que son comportement devienne éthique envers ses pairs et favorise un travail d'équipe constructif au sein du conseil municipal;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby entérine la décision du maire d'exclure du caucus, des séances de travail et de son équipe le conseiller Happi Keundjeu et de lui retirer les tâches qui lui avaient été confiées au sein des différents comités internes et externes sur lesquels il avait été nommé, soit le comité d'établissement commission scolaire, le comité des cours d'eau, le comité intermunicipale, le comité des jeux d'eau et le comité des camps de jour, et ce, afin de les confier à d'autres conseillers.

QU'une résolution soit adoptée dans ce sens, concernant les nominations par le maire des conseillers « *responsable* » de chacun des comités internes et externes.

2019-03-066

### NOUVELLE NOMINATION PAR LE MAIRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU l'adoption de la résolution no. 2019-03-065 par le conseil municipal ayant pour objet d'entériner la décision du maire d'exclure du caucus, des séances de travail et de son équipe le conseiller Happi Keundjeu et de lui retirer les responsabilités et tâches qui lui avaient été confiées par le maire au sein des différents comités internes et externes sur lesquels il avait été nommé, soit le comité d'établissement commission scolaire, le comité des cours d'eau, le comité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

intermunicipale, le comité des jeux d'eau et le comité des camps de jour, afin de les confier à d'autres conseillers;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE**, compte tenu de la situation particulière relatée à la résolution no. 2019-03-065, le conseil accepte la nouvelle liste des différents comités internes et externes de la municipalité, la nomination des conseillers « responsable » de chacun de ces comités et de laquelle liste, le conseiller Happi Keundjeu est retiré.

**QUE** le conseil accepte la nomination par le maire des conseillers responsables de chacun de ces dits comités internes et externes qui prend effet immédiatement.

2019-03-067

**DÉCISION DU CONSEIL - NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE  
MADAME NATHALIE GAUVIN POUR SIÉGER COMME  
REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-  
GRANBY SUR LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA  
MOISSON-D'OR**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2019-03-066 concernant la nouvelle liste des nominations par le maire des conseillers « responsable » des différents comités internes et externes;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** le conseil accepte la nomination de la conseillère madame Nathalie Gauvin pour siéger comme nouvelle représentante de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby sur le Comité d'Établissement de l'École de la Moisson d'Or et ce, en remplacement du conseiller Happi Keundjeu.

**QUE** cette résolution soit transmise au bureau de la direction générale de l'École de la Moisson d'Or pour présenter madame Nathalie Gauvin, conseillère municipale qui a déjà occupé ce poste pendant plusieurs années.

**QUE** monsieur Happi Keundjeu, conseiller, en fonction de la présente résolution, n'a plus l'autorité pour siéger et représenter la municipalité au sein du Comité d'Établissement de l'École de la Moisson d'Or.

**QUE**, suite à l'adoption de la présente résolution, seule madame Nathalie Gauvin, conseillère, possède la délégation et l'autorité de représenter la municipalité au sein du Comité d'Établissement de l'École de la Moisson d'Or.

**NOTE AU PROCÈS VERBAL :**

Monsieur le conseiller Happi Keundjeu reprend son siège à la Table du conseil, après que les résolutions no. 2019-03-065, 2019-03-066 et 2019-03-067 aient été adoptées par le conseil municipal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-03-068

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la présente session est levée à 20H37.

Réal Pitt, d.g. et sec.trés.  
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire  
Président de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**LE 19 MARS 2019**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, TENUE  
DANS LA SALLE DE LA MAIRIE, 360, RUE PRINCIPALE, SAINT-  
ALPHONSE-DE-GRANBY (QUÉBEC), LE MARDI 19 MARS 2019 À 19H00;  
LE TOUT CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO. 392-2019**

Sous la présidence du maire monsieur Marcel Gaudreau et de Monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier qui agit comme secrétaire.

**PRÉSENCES :**

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt. Également, monsieur Joey Savaria, consultant en urbanisme.

**CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

1.0

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE l'Assemblée publique de consultation ouvre à 19H00; soit l'heure prévue dans les différents avis publics à cet effet, en conformité avec la Loi.**

2.0

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Un ordre du jour est proposé, selon le sujet concerné :

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE l'ordre du jour est adopté.**

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉSENCES**

**CONSTATATION DU QUORUM**

1.0 **OUVERTURE DE LA SESSION**

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.0 **Présentation et explications de Monsieur Joey Savaria.**

4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **Décision du conseil concernant le Projet de règlement no. 392-2019 (Deuxième Projet)**

6.0 **CLÔTURE DE LA SESSION**

3.0

**PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DE MONSIEUR JOEY SAVARIA,**

Monsieur Joey Savaria, consultant en urbanisme, fait la présentation du règlement aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes.

4.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions sur ce sujet ou faire des commentaires.



5.0

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**PROPOSITION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 392-2019**

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions reçues, proposera l'adoption du projet de règlement, avec modifications mineures.

6.0

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la présente session est levée à 19H25.

Réal Pitt, d.g./sec.-trés.  
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire  
Président de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

